

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Band: 95 (1966)
Heft: 10

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

C'est dire que le GRETI, aussitôt né s'est trouvé en plein travail et que s'il le fut si vite c'est qu'il répondait à un besoin.

D'autres réalisations viendront. Des journées d'étude seront organisées, des séminaires de travail seront convoqués, d'autres choses encore...

Tout désormais dépendra de notre commune ardeur.

Chacun attend beaucoup de tous, tous attendent beaucoup de chacun.

Laboremus!

Samuel Roller,
président de GRETI

BIBLIOGRAPHIE

WALO VON GREYERZ: *Le Palais fédéral*. Une visite aux salles des chambres fédérales. Traduit par Dr P. Bise 47 pages texte avec 24 illustrations, broché: 4 fr. 50 (Ed. Paul Haupt Berne).

Sous ce titre vient de paraître en deuxième édition, mise à jour, un

petit volume richement illustré. Il n'est pas simplement un guide à travers les bâtiments de la plus haute administration de notre Confédération helvétique, mais, en montrant en pleine action nos autorités supérieures, soit le Conseil national, le Conseil d'Etat et le Conseil fédéral, il nous donne une instruction civique excellente et vivante.